

AFP, 16 juillet 2013

Transparence: les projets de loi adoptés par le Sénat après un parcours chaotique -
Actualisation, Prev, Papier Général

Par Jean-Louis PREVOST, Suzette BLOCH

PARIS, 16 juillet 2013 (AFP) - Le Sénat a adopté dans la nuit de lundi à mardi, après un parcours chaotique, les deux projets de loi sur la transparence de la vie publique, sans donner le feu vert à la publication des patrimoines, que refusaient les radicaux de gauche. Ces projets de loi étaient une des réponses du gouvernement à l'affaire Cahuzac. Le projet de loi organique qui concerne les parlementaires a d'abord été voté dans l'après-midi par 184 voix contre 141. Les sénateurs ont ensuite adopté le deuxième texte sur la transparence, un projet de loi ordinaire qui étend le dispositif aux ministres, présidents d'exécutifs locaux ou encore aux conseillers de l'Élysée et membres de cabinets ministériels.

Ces deux textes ont toutefois été amputés de leur partie essentielle, à savoir la publication des déclarations de patrimoine et d'intérêts.

"Le projet de loi initial était une espèce de contrefeu pour détourner les regards de l'exécutif vers le législatif", a estimé Pierre-Yves Collombat au nom de son groupe RDSE, à majorité PRG.

"On constate qu'il y a une fuite d'eau à l'Élysée et on envoie les plombiers au Sénat", a-t-il poursuivi. Mais "parce que ces débats nous ont permis d'améliorer le texte initial, comme la définition du conflit d'intérêt et l'introduction de l'intentionnalité, nous le voterons", a-t-il dit, ajoutant que "nous avons eu raison de demander un retour en commission".

L'examen du texte organique, entamé le 9 juillet, avait été différé de 48 heures après l'adoption d'une motion de renvoi en commission du groupe RDSE qui estimait que le texte n'avait pas été assez travaillé.